

Fonds coopératif d'aide à la relève agricole



: fj f]Yf `&\$%&



Fonds coopératif d'aide à la relève agricole

- Détails du programme
- Objectifs
- Critères d'admissibilité
- Types d'aide
- Un jeune chanceux



Détails du programme

- Permanent
- Aide d'une durée maximale de trois ans
- Adhésion volontaire des coopératives
- Partenaires financiers :
 - La Coop fédérée
 - Les coopératives agricoles
 - Mouvement Desjardins



Objectifs

- Faire la promotion de la coopération
- Développer les compétences
- Contribuer financièrement à la relève agricole



Critères d'admissibilité



➤ Être membre :

- d'une coopérative locale (ferme)
- de la FRAQ (candidat)
- d'une caisse affiliée au Mouvement Desjardins (ferme)

➤ Âge requis :

- de 18 à 40 ans, lors de l'inscription

Critères d'admissibilité

- **Actionnariat :**
détenir au moins 20 % des actions ou des parts de l'entreprise
- **Formation acquise :**
le candidat doit détenir un diplôme d'études (formation spécialisée en agriculture (DEP, DEC, BAC) ou une formation équivalente
- **Activité principale :**
le candidat doit allouer la majorité de son temps et tirer sa principale source de revenu de son entreprise agricole

Critères d'admissibilité

- Le candidat doit être résident du Québec, du Nouveau-Brunswick ou de l'Ontario
- Le candidat permettra que des reportages soient réalisés et que des photos soient prises sans demander de rémunération en contrepartie
- Les candidats retenus devront s'engager à développer leurs compétences professionnelles grâce aux formations reconnues par le conseil d'administration du Fonds coopératif d'aide à la relève agricole

TYPES D'AIDE

Le mode de fonctionnement

Bloc 1 (Géré par les coopératives agricoles membres du réseau La Coop)

Support financier
La Coop

Support
professionnel
La Coop

Produits pétroliers
Sonic

Développement
des compétences

Bloc 2 (Géré par le Mouvement Desjardins)

Aide à
l'établissement
Desjardins

Développement
des compétences

Mentorat
Desjardins

Bloc 3 (Géré par les coopératives agricoles membres du réseau La Coop et Desjardins) *En développement*

Innovation
environnementale



Volet support financier La Coop

- **Critères spécifiques pour être admissible à ce volet :**
 - achats d'intrants : majoritairement à la coopérative locale;
 - âge : de 18 à 40 ans, lors de l'inscription

- **Escompte spécial relève :**
10 % de la valeur des achats d'intrants admissibles, proportionnels à la participation (parts) du candidat retenu dans son entreprise jusqu'à concurrence de 5 000 \$/année par entreprise agricole

Volet support financier La Coop

➤ Intrants admissibles

- 100 % des achats au niveau des productions animales
- 100 % des achats au niveau des productions végétales
- 100 % des achats en quincaillerie
- 0 % des achats au niveau des matériaux de construction
- 0 % des transactions de grains
- 0 % des volumes de pétroles

Volet support professionnel La Coop

- **Critère spécifique pour être admissible à ce volet :**
 - seuls les candidats retenus, admis au volet support financier, pourront bénéficier de ce volet

- **Admissible au programme CÉRIM :**
 - 1,5 heure d'évaluation
 - accès à un psychologue : cinq rencontres d'une heure (cinq heures maximum); deux de ces cinq heures pourront être avec :
 - un conseiller juridique (une heure maximum), ou
 - un conseiller administratif (une heure maximum)



Volet produits pétroliers Sonic

- **Critère spécifique pour être admissible à ce volet :**
 - être admis au volet support financier
- Le volet produits pétroliers permet au candidat retenu, admis au Fonds, d'obtenir un rabais de 2 ¢/litre sur les achats de diesel coloré et de propane faits par sa ferme au cours d'une année



Volet produits pétroliers Sonic

- Le montant maximum annuel que pourra recevoir le candidat retenu est de 400 \$ par produit admissible ou de 700 \$ pour les deux produits combinés
- Le montant versé dans le cadre de ce volet s'ajoute à celui versé dans le cadre du volet support financier La Coop



Volet développement des compétences



- **Volet obligatoire pour être admissible aux volets :**
 - support financier La Coop, ou
 - aide à l'établissement et mentorat Desjardins
- Chaque bénéficiaire du fonds s'engage à participer aux formations et à certaines activités associatives

Volet développement des compétences



- **Crédits obligatoires = cours**
 - Cumuler 30 crédits (min.10 crédits/année)
 - Choix parmi une vingtaine de cours (agronomie, gestion et coopération)

Volet développement des compétences



- **Points obligatoires = activités**
 - Cumuler 18 points (minimum de 6 points/année)
 - Le bénéficiaire pourra choisir parmi une douzaine d'activités reconnues.

Volet innovation environnementale

- Le volet innovation environnementale est en développement.



TYPES D'AIDE

Volets aide à l'établissement et mentorat Desjardins



Volet aide à l'établissement Desjardins

Critères spécifiques pour être admissible à ce volet :

- réaliser la majorité de ses transactions financières dans une caisse affiliée au Mouvement Desjardins
- âge : de 18 à 40 ans lors de son inscription
- présenter sa candidature en association avec un directeur de comptes agricoles du réseau Desjardins

Volet aide à l'établissement Desjardins

Critères spécifiques pour être admissible à ce volet :

- l'établissement du candidat retenu doit avoir été fait au cours des trois dernières années précédant le 1^{er} décembre de l'année d'inscription
- le candidat ne doit jamais avoir été propriétaire d'une entreprise agricole

Volet aide à l'établissement Desjardins

Critères spécifiques pour être admissible à ce volet :

- Candidats évalués selon leurs qualités d'entrepreneurs, de visionnaires, implication dans le milieu.
- L'argent du Fonds sera utilisé par les candidats retenus pour réduire l'endettement de l'entreprise
- Période de mise en candidature : 1er février au 30 mars 2012

Un jeune chanceux

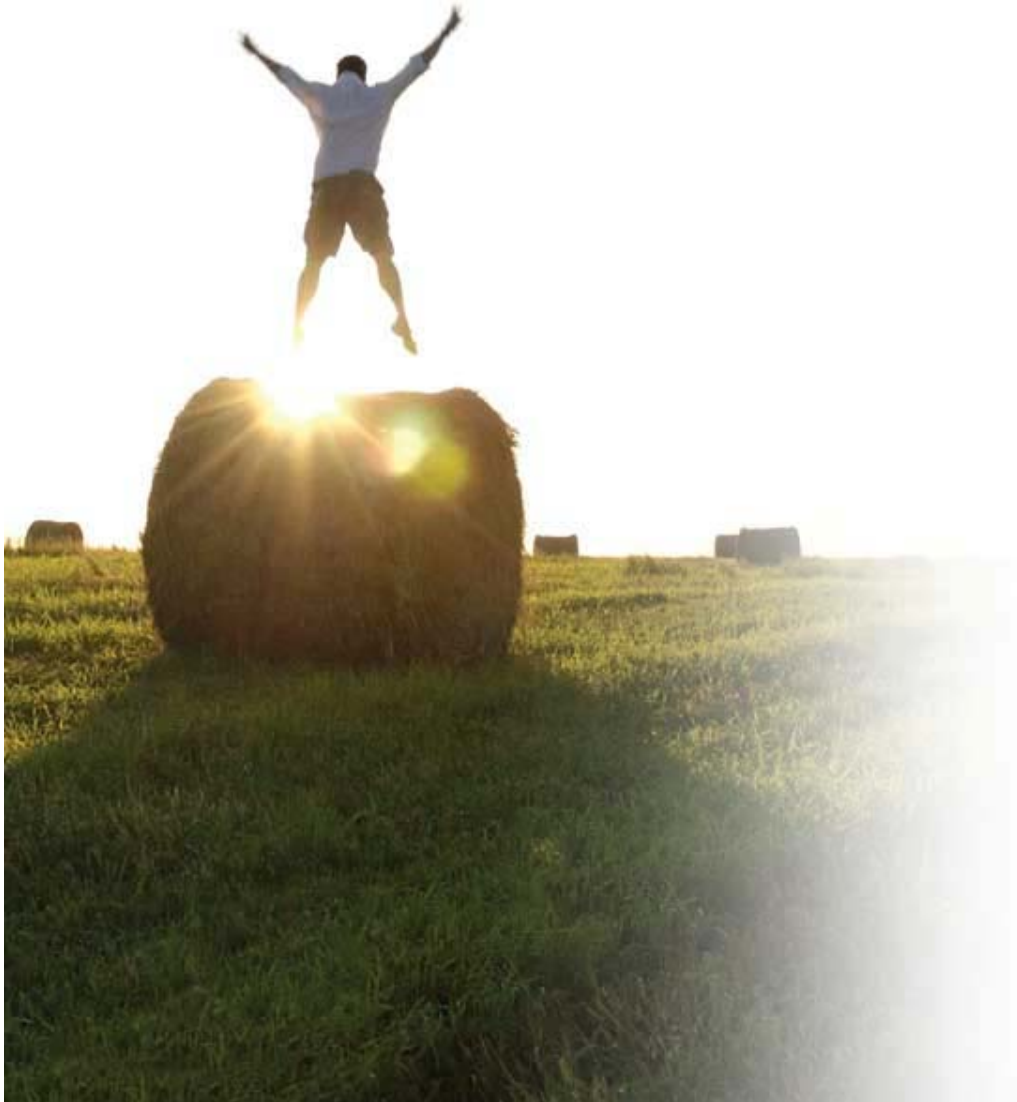
➤ **Montant maximum qu'un candidat retenu peut recevoir du Fonds :**

28 400 \$:

- 7 500 \$ de sa coopérative locale
- 7 500 \$ de La Coop fédérée
- 2 100 \$ du Secteur des pétroles Sonic
- 8 300 \$ du Mouvement des caisses Desjardins du Québec via le volet aide à l'établissement Desjardins



Fonds coopératif d'aide à la relève agricole



MERCI!